

DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE
ARRONDISSEMENT
CHINON



Commune de moins
de 3 500 habitants

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 15

REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIÈRES DE TOURAINE

Séance du Vendredi 03 décembre 2021

Le trois décembre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le vingt-six novembre deux mille vingt et un, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, FRESNEAU Jean-Luc, MANCION Bruno, THENOT Hélène, MUNEREL Florian, FLEURY Karine, DOUTRE Enrique, GAIDAMOUR Patrick, LE CLERRE Laurent et PEAN Marie-Françoise.

Étaient absents excusés :

Madame SABATTIER Emmanuelle, ayant donné pouvoir à THENOT Hélène
Madame ROUSSEAU Evelyne, ayant donné pouvoir à FRESNEAU Jean-Luc
Madame BIET Evelyne, ayant donné pouvoir à MANCION Bruno
Madame TISSOT Pauline, ayant donné pouvoir à ELOY Thierry
Monsieur FATTOUH Samy, ayant donné pouvoir à GAIDAMOUR Patrick

Secrétaire de séance : Madame FLEURY Karine a été nommée

Dans le cadre des mesures visant à limiter la propagation du virus COVID 19, les règles de base seront respectées, comme les distances minimales, la mise à disposition de gels hydroalcooliques et le port du masque individuel pour les conseillers présents. L'utilisation d'un stylo personnel est prévue.

Compte-rendu de la séance du 21 octobre 2021 :

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 octobre 2021 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 03 décembre 2021, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide

DECISION

-**d'accepter** le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2021 tel qu'il est transcrit,
-**de signer** le présent registre par les Membres présents à cette séance.

DELIBERATION N° 03715021060

01- ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN POINT CONTACT « LA POSTE AGENCE COMMUNALE » :

EXPOSE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer suite à la proposition d'une convention avec la Poste relative à l'organisation d'un point de contact « la poste agence communale ».

La présente convention définit les conditions dans lesquelles les services de La Poste définis sont proposés dans le cadre de l'agence postale communale.

En contrepartie des prestations fournies par la Commune, La Poste s'engage à verser à la Commune l'indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle (1 178 € par mois, revalorisée, chaque année au 1er janvier) .

La Convention est conclue pour une durée de 9 ans à compter de sa signature.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide,

DECISION :

D'approuver le modèle de convention proposé en annexe,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la POSTE et la commune de Mazières de Touraine.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
15	0	15	0

DELIBERATION N° 03715021061**02- FINANCES- BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3:****EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative est nécessaire afin d'adapter les écritures comptables à la vie communale et il propose de procéder à des modifications budgétaires comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
D-2128- 202103: Aménagements urbains des espaces publics	00,00 €	7 000,00 €	00,00 €	00,00 €
D-2031-202107: Aménagement rue de la Tremblaie	7 000,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €
D-2128-202108 : Création de fossés	1 000,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €
D-2152-202112: Voiries 2021	00,00 €	1 000,00 €	00,00 €	00,00 €
Total Investissement	8 000,00 €	8 000,00 €	00,00 €	00,00 €
Fonctionnement				
D-011-6042: Achats de prestations de services	00,00 €	6 950,00 €	00,00 €	00,00 €
D-011-60631: Fournitures d'entretien	00,00 €	3 000,00 €	00,00 €	00,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	00,00 €	10 000,00 €	00,00 €	00,00 €
D-012-6453: Cotisations aux caisses de retraite	5 000,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €
D-022 : Dépenses imprévues	10 000,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	10 000,00 €	00,00 €	00,00 €	00,00 €
D-65-6531 : Indemnités	00,00 €	5 000,00 €	00,00 €	00,00 €
D73-7391171 - Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	00,00 €	50,00 €	00,00 €	00,00 €
TOTAL D 73 : Impôts et taxes	00,00 €	50,00 €	00,00 €	00,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	00,00 €	5 000,00 €	00,00 €	00,00 €
Total Fonctionnement	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	00,00 €

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Décide de procéder aux virements tels qu'ils sont proposés ci-dessus,
Donne pouvoir au Maire de mettre en place la présente

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
15	0	15	0

DELIBERATION N° 03715021062

03- FINANCES- DEMANDE DE SUBVENTION : FOND DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE - FDSR 2022- ENVELOPPE SOCLE :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose que le choix des investissements 2022 se porteront sur l'aménagement d'une aire de jeux pour les jeunes sur l'espace des terrains de sport de la rue du Stade.

Une mise en concurrence a permis de retenir les devis suivants :

Société Kompan France : **Pour** Aménagement d'un terrain multisports : **montant** = 32 346,40 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre des fonds départementaux de solidarité rurale, enveloppe socle, pour la réalisation de ces investissements :

Ces acquisitions devraient être réalisées courant 2022.

Le financement de l'opération s'établissant ainsi :

Désignation	Dépenses HT	Dépenses TTC	Recettes HT	Recettes TTC
Acquisitions 2022	32 346,40 € HT	38 815,68 € TTC		
Subvention FDSR			14 683 €	
Reste à charge commune	17 663,40 € HT	21 196,08 TTC		

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION

- **Décide** de solliciter une subvention des fonds départementaux de solidarité rurale, enveloppe socle, au taux le plus élevé possible.

- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
15	0	15	0

DELIBERATION N° 03715021063

04-FINANCES- SUBVENTIONS :

EXPOSE :

Suite à la délibération n°03715021028 du vendredi 28 mai 2021, 09 000 €uros ont été prévus au budget primitif 2021 et 7 370,00 euros ont été versé pour l'année 2021 aux associations. Une demande supplémentaire est adressée à la mairie par le regroupement du **Football Club Pays Langeaisien** qui souhaite une subvention au prorata du nombre d'habitant comme pour les communes de Cinq mars la Pile et Langeais solidaires du regroupement. Monsieur le maire propose le versement suivant :

Inscrit au Budget	inscrit au Budget 2021	9 000,00 €
	Montant des subventions versées	7 370,00 €

Football Club Pays Langeaisien	1 500,00 €
Solde	130,00 €

Après que toutes les explications aient été données,
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

D'approuver le versement de la subvention à l'association tel qu'il est proposé.

Et charge Monsieur le Maire du versement de cette subvention à l'association concernée.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
15	0	15	0

DELIBERATION N° 03715021064**05-MARCHES PUBLICS : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL :****EXPOSE :**

Le conseil municipal de Mazières de Touraine,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la collectivité a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la collectivité au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la collectivité sera informée du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire de Mazières de Touraine,

Décide de l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;

Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la collectivité dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,

Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité, et ce sans distinction de procédures,

Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,

Autorise Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la collectivité,

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,

S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
15	0	15	0

06- INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- De la réunion à Arnage pour la présentation d'un véhicule équipé pour les activités des adolescents : le TROCADO
- De la participation de Monsieur MANCION Bruno à la remise des prix du label des Villes et Villages Fleuris, où notre commune, a reçu le prix Départemental de première participation et le label 2 pétales.
- De sa participation et de celle de Monsieur FRESNEAU Jean-Luc à la remise des prix du palmarès des bâtiments biosourcés d'Envirobot Centre, pour le restaurant le Pas Sage, où notre commune, a reçu le prix du public.
- Des travaux de sécurisation réalisés sur la rue du général Chanzy. Une campagne de communication sera effective dans les prochains mois afin de renforcer le message de limitation de vitesse dans le bourg.
- De l'aide qui sera apportée sous forme de fonds de concours par CCTOVAL pour la réalisation d'un ALSH 50 personnes à Mazières de Touraine.

Prochaine réunion du conseil municipal vendredi 07 janvier 2022 à 19 heures .

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30.

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 03 décembre 2021 :

Délibération n° :03715021060: Administration générale - Convention relative à l'organisation d'un point contact « la poste agence communale »

Délibération n° :03715021061 : Finances- Budget communal : Décision modificative n°3

Délibération n° :03715021062 : Finances- Demande de subvention : Fond Départemental de Solidarité Rurale - FDSR 2022- enveloppe socle

Délibération n° :03715021063 : Finances- Subventions

Délibération n° :03715021064 : Marchés publics : adhésion au groupement de commandes « pôle énergie centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel

Ont signé les Membres présents :

Nom	Prénom	Qualité	Signature
BIET	Evelyne	1 ^{ère} Adjointe	Était absente excusée
FRESNEAU	Jean-Luc	2 ^{ème} Adjoint	
ROUSSEAU	Evelyne	3 ^{ème} Adjointe	Était absente excusée
MANCION	Bruno	4 ^{ème} Adjoint	
TISSOT	Pauline	Conseillère	Était absente excusée
DOUTRE	Enrique	Conseiller	
LE CLERRE	Laurent	Conseiller	
FLEURY	Karine	Conseillère	
MUNEREL	Florian	Conseiller	
SABATIER	Emmanuelle	Conseillère	Était absente excusée
THENOT	Hélène	Conseillère	
GAIDAMOUR	Patrick	Conseiller	
PEAN	Marie-Françoise	Conseillère	
FATTOUH	Samy	Conseiller	Était absent excusé

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, *Thierry ELOY*